



CLR- Union SNUI - SUD Trésor

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44
Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - [http://www.snuisudtresor.fr /cldr/](http://www.snuisudtresor.fr/cldr/)

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,
Bulletin National de Liaison du Comité des retraités

Novembre 2010

N° 40

EDITO

INACCEPTABLE ...

Des millions de personnes dans la pauvreté, parmi lesquels des enfants, des jeunes, des adultes, des personnes âgées. Inacceptable. Des millions de personnes sans emploi, dans la précarité, sans logement ou très mal logés. Inacceptable.

Des richesses produites toujours en augmentation et toujours confisquées par une minorité. Une concentration extrême des pouvoirs économiques, politiques, médiatiques, un système, des discours doctrinaires, des lois, une fiscalité tout est fait pour protéger, pour favoriser cette minorité. Inacceptable.

Un cirque politico médiatique autour d'une mascarade appelée remaniement avec les mêmes qui sont porteurs de la même idéologie qu'ils continueront de mettre en œuvre dans la même politique. Inacceptable.

Un rejet que l'on peut considérer comme majoritaire de la réforme des retraites mais qui est provisoirement entériné par un gouvernement et sa majorité de toute tendance politique au grand complet. Inacceptable.

Alors, même que si nous ne sommes pas tous et toujours directement concernés par les reculs démocratiques fréquents, par les régressions sociales incessantes, il est plus que difficile d'être heureux dans ce type de société que l'on nous impose, il est impossible de se voiler la face, de se retrancher derrière son quant à soi, de se dire après moi le déluge, de considérer que l'on a déjà fait sa part et qu'il appartient aux autres de faire. Dans cette société de l'inacceptable il est anormal de ne pas réagir.

Le 23 Novembre toutes les générations, de ceux qui ne vivent et qui n'ont vécu que du seul fruit de leur travail, sont appelées à exprimer leur refus de tout ce qui fait de cette société d'aujourd'hui, une société inacceptable.

Le 25 Novembre les retraités plus particulièrement sont appelés à démontrer leur volonté qu'il y ait prise en compte de leur situation au niveau du pouvoir d'achat qui se dégrade, appelés à refuser que l'accès aux soins se rabougrisse, appelés à dire non aux différents nouveaux projets gouvernementaux en particulier sur la CSG des retraités, sur la dépendance et son financement.

Face à tout ce qui est inacceptable dans cette société, face à cette misère qui augmente, manifester peut paraître dérisoire, mais non, car il faut considérer cela comme une alarme permanente, comme une ardente obligation de démontrer qu'il existe encore des gens qui refusent ce qui leur est présenté comme inéluctable.

« Ils feraient mieux d'aller en cours plutôt que de manifester »

Voilà le genre de réflexion que vous avez certainement entendu dans votre entourage ou au cours des différentes interviews dont nous ont abreuvé les chaînes de radio et de télévision.

Autre réflexion : « *ils n'ont pas vingt ans et ils pensent déjà à la retraite* ». Par ailleurs, d'après le conseiller social de l'Elysée les adultes et les syndicats seraient des irresponsables car ils influenceraient les jeunes et les pousseraient à descendre dans la rue.

Mais silence radio, quand les forces de l'ordre tirent au flash-ball sur un lycéen soit disant pour disperser la manifestation et s'abstiennent d'intervenir quand des casseurs s'en prennent aux vitrines des magasins.

Les politiques estiment qu'il est possible de responsabiliser pénalement un moins de 16 ans mais qu'il n'est pas apte à cet âge à réfléchir sur son avenir, à protester, à s'engager. La commémoration du 11 Novembre a permis de rappeler fort à propos que pour cette date anniversaire des lycéens et des étudiants avaient eu le courage de manifester pendant la seconde guerre mondiale malgré l'interdiction des occupants. Il n'est jamais inutile de rappeler que manifester est un droit, même pour un jeune, dans une société où le chômage touche plus de 20% des moins de 25 ans et que les prévisions pour 2011 sont loin d'être optimistes, puisque selon Mathieu Plane : « *La politique de rigueur va amputer la croissance du PIB de près de 1 point en 2011. Conséquence : le taux de chômage devrait flirter avec les 10 % à la fin de l'année prochaine et celui des moins de 25 ans va continuer d'augmenter. Ce plan de rigueur ne peut donc à court terme qu'accentuer la précarité des jeunes en France* ».

Oui, ils sont jeunes et ils pensent aussi que la réforme des retraites les fera travailler plus longtemps d'autant que les études qui sont de plus en plus longues ne sont toujours pas prises en compte pour le calcul des retraites.

Ils ont des moyens que nous n'avions pas il y a une vingtaine d'années. Avec internet et les réseaux sociaux, ils peuvent chatter, envoyer des textos, se donner rendez-vous rapidement, poster les photos et les vidéos de la dernière manif, ce qui ne les empêche pas de se réunir en AG pour décider collectivement des moyens d'action et de la poursuite du mouvement.

En 1968, les jeunes d'alors avaient l'espoir de changer la société. Les slogans de l'époque portaient l'espérance d'une société meilleure « *Cours camarade, le vieux monde est derrière toi* », « *l'imagination est au pouvoir* », « *soyons réalistes demandons l'impossible* », « *vivre sans temps mort et jouir sans entrave* », « *A bas la société de consommation* », « *on ne tombe pas amoureux d'un taux de croissance* », ETC....

En 2010, l'utopie a fait place au réalisme et les jeunes manifestent pour ne pas désespérer. Les slogans sont aussi révélateurs : « *les vieux au boulot, les jeunes au bistrot : NON ; les jeunes au turbine, les vieux au jardin : OUI* », « *les vieux dans la misère, les jeunes dans la galère* », « *cette société là, on n'en veut pas* », « *y en a assez de cette société qui n'offre que le chômage et la précarité* ». Mais le slogan le plus emblématique aura été certainement « *jeunes, actifs, retraités, c'est tous ensemble qu'il faut lutter, c'est tous ensemble qu'il faut gagner* ».

Même si la loi est proclamée, ce conflit aura été porteur d'espoir avec l'unité syndicale retrouvée et la démonstration que la solidarité entre les générations n'est pas un vain mot.

CLR - BRETAGNE :

Une journée réussie à Pontivy le 4 octobre 2010

De l'avis des 18 participants de la région Bretagne, cette réunion régionale des retraités du SNUI a été très appréciée et réussie ! On aurait pu croire au départ qu'il s'agissait d'une réunion cycliste puisqu'elle se déroulait chez « Robic », qu'un Jallabert était dans le peloton et que certains passionnés du Tour étaient au rendez-vous !

S'il faut souligner également l'accueil chaleureux de nos camarades du Morbihan qui avaient trouvé le lieu idéal pour cette rencontre (merci en particulier à Jean Claude Lechaux qui a réglé les problèmes d'intendance mais pas seulement !), il s'agissait, en fait, vous vous en doutez d'une réunion syndicale très studieuse qui s'est terminée dans la convivialité et par une petite promenade digestive autour du « Blavet ».

Nous étions 18 retraités des 4 départements bretons à nous retrouver (8 du Morbihan, 6 d'Ille et Vilaine, 3 du Finistère, 1 des Côtes d'Armor) auxquels s'est joint le président actuel du Conseil Syndical : Philippe Benjamin qui a participé activement à nos débats.

Un président de séance tout désigné (ancien président du conseil syndical) Raymond Bodiguel nous guida toute la matinée pour aborder les 2 thèmes d'actualité : « Les retraites » et la « dépendance », le 3^{ème} « le projet de loi de finances 2011 » n'ayant pu être abordé faute de temps ! (Ah ces retraités débordés !)

Tout d'abord nous avons eu une pensée émue pour nos camarades bretons disparus récemment qui nous étaient chers et qui ont apporté leurs convictions pour construire notre organisation et la faire vivre.

Ensuite, Bernadette Paugam a transmis un message de Christian Steenhoudt Président du CLR aux participants leur souhaitant une bonne réunion, puis elle a lancé le sujet « des retraites » pour un débat interactif qui a permis à l'ensemble des participants d'intervenir et à Philippe Benjamin de faire le lien avec ce qui se passait à la DGFIP pour ce conflit qui s'amplifiait déjà et qui est toujours d'actualité brûlante !

Que retenir principalement et en résumé de ce débat ? Qu'il était nécessaire pour les citoyens de se saisir de ce sujet complexe afin de contrer l'endoctrinement et les contrevérités distillés par les médias liés au pouvoir ; et la nécessité d'un partage des richesses et d'une assiette plus large que les salaires et pour tous de participer à toutes les manifestations.

Raymonde Cléran, chargée du sujet de la dépendance, a brossé les grandes lignes des projets gouvernementaux en la matière et Jules Lemarié a apporté des précisions concrètes comme membre d'une association gérant une maison de retraite. Ils ont contribué largement à animer le débat. Nous devons être particulièrement vigilants à ce sujet.

La réunion s'est terminée par l'intervention de certains participants (recours auprès du TA pour les retraités de 1993 à 1997 inclus) avant l'heure du déjeuner.

Merci à tous les participants et comme tous l'ont dit « ce sera une initiative qui sera à renouveler ! »

Bernadette PAUGAM

EVOLUTION DES STRUCTURES A LA DGFIP

Cet article a été écrit par Bernard CAMUT le camarade du Bureau National chargé de suivre les conséquences de la fusion sur la nature des structures qui deviennent pratiquement toutes des structures comptables.

En effet la fusion des 2 administrations (DGI et CP) s'est traduite par :

- l'augmentation de la taille des structures (suite aux fusions et restructurations de services),
- l'élargissement du périmètre des missions (assiette, contrôle, recouvrement, contentieux d'impôts et de taxes très divers et en perpétuelle évolution législative et réglementaire ; missions de gestion publique ; sans parler du poids des missions transverses... !), avec la mise en place de pôles enregistrement, fusion de postes comptables, transfert de l'IS, de la TP et de la taxe sur les salaires, passage des CDI-SIE (SIE=Service des Impôts des Entreprises) en SIP-SIE (SIP=Service des Impôts des particuliers) ...

Dans ce cadre l'Union SNUI-SUD Trésor a toujours revendiqué un reclassement des postes comptables applicable avant l'échéance de 2012.

L'Union SNUI-SUD Trésor, et le SNUI auparavant, ont sensibilisé très tôt l'administration sur ce sujet particulièrement lourd de conséquences pour l'ensemble des agents et en particulier pour tous les cadres.

Néanmoins, l'administration a refusé de procéder à un reclassement général des postes comptables avant 2012 malgré les demandes réitérées par notre syndicat de le faire plus tôt.

Mais le syndicat a obtenu dès à présent un interclassement et un ajustement de certains postes comptables.

Suite à la disparition des SIEC (ex Recettes Divisionnaires) et face à l'insistance des organisations syndicales, l'administration a fini par réaliser un ajustement, qui ne concerne que les structures SIE et qui reprend le mode de classement de 2005 (mêmes critères et mêmes pondérations).

Malgré le décalage évident qui existe entre ces éléments et la réalité des charges de ces services, l'Union a demandé une application de cet interclassement au 01/09/2010 afin de corriger, autant que faire se peut, les injustices dénoncées ci-dessus.

C'est donc bien au 01/09/2010 que sera mis en œuvre cet ajustement, qui a été présenté dans un groupe de travail du 8 juin 2010 et arrêté au 1^{er} juillet 2010.

Le classement de 2012 : un classement général qui sera déterminant .

Il concernera toutes les structures comptables : les SIP, les SIE, les SIP-SIE, les PRS, les Services de Publicité foncière et les trésoreries mixtes et spécialisées.

Il s'agira de définir de nouveaux critères de charges et de procéder au classement des postes selon l'étagement indiciaire qui résulte de la publication des nouveaux statuts.

La phase de l'élaboration des critères de charges et de leur pondération constitue une étape décisive car elle détermine de quelle manière est prise en compte l'activité des structures comptables (au sein de chaque type de structures mais également entre structures de nature différente pour lesquelles toute comparaison est difficile à établir).

L'Union participera activement à la définition de ces critères et rendra compte de l'évolution des travaux qui se tiendront en 2011 avec l'administration centrale.

REUNION DES ADHERENTS DU CLR DU NORD-LILLE

A l'initiative d'Alain Renaud Charpentier correspondant départemental du CLR, une vingtaine de camarades du CLR Nord se sont retrouvés le vendredi 29/10 à l'occasion de leur rencontre annuelle à Lambersart. La réunion a été suivie d'un repas pris sur place. Dans le cadre de l'activité du CLR au niveau local, Il a été décidé de maintenir ce lien de proximité, pour que les adhérents de notre organisation ne se sentent pas isolés après leur départ en retraite. Les camarades actifs du bureau de section avaient été invités, en particulier Armelle COUTE, la secrétaire de section, ainsi que le militant représentant la DIRCOFI. Ces camarades, pour des raisons diverses, n'ont pu être présents. Par contre Patricia MENAGE était bien présente.

Mise en place l'an dernier la permanence a connu un début timide avec quelques visites, et des réponses à quelques communications téléphoniques. Il a été décidé aussi de maintenir cette permanence du dernier vendredi du mois (de 14h à 16h) et tous ceux (retraités et retraitables) qui le souhaitent sont donc invités à venir voir les militants dès vendredi 26/11/2010, dans la salle syndicale située près des ascenseurs au 7^{ème} étage de la cité administrative à Lille. Un contact téléphonique est également possible au 03 20 95 63 90. Dans le cadre de la fidélisation des adhérents. Cette activité a été jugée d'autant plus utile que les retraités représentent environ 20% du nombre total d'adhérents de la section, et que cette dernière a évidemment besoin d'un grand nombre de cotisants pour accentuer encore son poids tant au sein de notre organisation que face à la hiérarchie locale.

A titre d'exemple, Maurice DEWEZ, qui était le « doyen de la réunion », a ajouté qu'il se félicitait tous les jours d'avoir continué à cotiser. Il a d'ailleurs souligné qu'il avait été contacté, par le bureau parisien du CLR, car il est concerné par l'action menée devant le Tribunal Administratif en faveur des camarades qui ont pris leur retraite entre le 17 mai 1990 et le 31 janvier 1997

Un débat a, bien entendu, eu lieu à propos de l'action menée de façon unitaire pour les retraites. La nécessité de participer aux manifestations, pour tous ceux qui le peuvent, a été rappelée.

Un autre débat assez passionné a été engagé sur l'avenir des mutuelles, dans un contexte de déficit des organismes sociaux. Il a principalement tourné sur les dangers qui existaient à se laisser piéger par le démarchage par les banques ou les compagnies d'assurances, qui proposent des tarifs attractifs au départ, mais qui augmentent les cotisations à la 1^{ère} occasion. C'est M. DAMMAREZ et Rosine DUQUENOY PIETRI qui ont cité des exemples douloureux.

Jean- Pierre HELLMANN le correspondant du CLR de Nord - Valenciennes était également présent et faisait part de son accord pour tenir une réunion commune avec l'ensemble des adhérents du NORD.

Richard EGLOFF, le correspondant départemental du CLR du Pas-de-Calais, avait également été invité mais un emploi du temps syndical chargé dans la période l'a amené à s'excuser et à inviter les correspondants du CLR du Nord à assister à l'AG des retraités de son département qu'il organisera fin novembre.

La réunion s'est terminée à 12h15, par un apéritif et un repas très convivial. Certains ont même considéré qu'une rencontre annuelle n'était pas suffisante...

EXILES FISCAUX ET DECHEANCE DE LA NATIONALITE

Le Président de la République a envisagé de faire voter une loi portant déchéance de la nationalité française suite aux événements de Grenoble de cet été.

Par contre, lui qui est un fervent admirateur des USA, patrie de l'ultra libéralisme, il n'a pas étendu sa réflexion sur la possibilité d'appliquer cette déchéance à la situation particulière des exilés fiscaux.

Et pourtant, aux USA, s'ils veulent s'affranchir de leur devoir fiscal, ces expatriés doivent bel et bien abandonner leur nationalité !! Sinon, quel que soit leur domicile dans le monde, les citoyens américains continuent d'être imposés sur leur revenu mondial !!

L'existence de conventions bilatérales permet comme toujours et bien évidemment de ne pas payer 2 fois l'impôt, mais même dans ce cas le dépôt d'une déclaration auprès des services fiscaux américains reste toujours obligatoire.

Pour le citoyen américain très fortuné qui veut délaissier sa nationalité et choisit donc d'abandonner son passeport et son droit de vote, il est quand même obligé de s'acquitter immédiatement d'une taxe de 45% sur les plus-values dites latentes - plus de 627 000 dollars - et l'ensemble de son patrimoine mondial est pris en compte dès qu'il dépasse 2 millions de dollars. De plus cet expatrié fiscal continue de payer les impôts sur les revenus de son patrimoine tant immobilier que financier.

En ce qui concerne les exilés fiscaux français la liste non exhaustive des plus connus qui a été publiée par un hebdomadaire fait ressortir les noms de :

Alain Delon, Johnny Hallyday, Charles Aznavour, Patricia Kaas, Emmanuelle Béart, Daniel Auteuil, Marc Levy, Michel Houellebecq, ainsi que les sportifs : Alain Prost, Jean Alesi, Sébastien Loeb, Richard Virenque, Nicolas Anelka, Guy Forget, Richard Gasquet, Henri Leconte, Amelie Mauresmo, Gaël Monfils, Cédric Pioline, Jo-Wilfried Tsonga et les hommes d'affaire Antoine Zacharias (Vinci), Claude Berda (AB groupe, TF1), Daniel Hechter (couturier) Jean-Louis David (salons de coiffure, cosmétiques), Eric Peugeot, Jean Taittinger (PDG de la société du Louvre, ancien ministre de la justice et député de la Marne), Philippe Hersant (patron de presse du Groupe Hersant), Corinne Bouygues (héritière de la fortune Bouygues), les familles Defforey (Carrefour), Mulliez (Auchan) et Halley (Promodès),

Parmi tous ces faux exilés certains participent activement à la vie politique française, en particulier lors des campagnes électorales, pour soutenir tel ou tel candidat, ou en étant officiellement investi par l'Etat pour représenter la France à l'étranger, (cela a été le cas d'Alain Delon qui a été le parrain officiel du pavillon français à l'exposition universelle de Shanghai et qui se permet de donner des conseils sous forme d'injonction du type « il faut que les français se mettent au travail »)

Tous ces expatriés fiscaux qui ne participent en rien à la Solidarité Nationale, n'hésitent pas, quand il en est besoin, à se faire soigner en France, n'ont aucune honte à se faire offrir dans tous les médias français, dans toutes les télé, y compris publiques, des tribunes gratuites de promotion pour leurs films, leurs DVD, leurs livres, ne refusent pas les sponsorings quand ils sont sportifs.

Le long conflit sur les retraites a permis de souligner les situations réelles d'injustices, d'inégalités profondes qui existent en France et qui sont le résultat de la mise en œuvre d'une politique au service d'une idéologie dominante. La situation faite en France aux exilés fiscaux fait partie de ces injustices inacceptables.

Les brèves d'AGEANOFISC ...

- a remercié

Notre camarade Suzanne Hellminger de lui avoir fait découvrir cet éditorial des Dernières Nouvelles d'Alsace, un journal qui n'est pas réputé pour être gauchiste mais dont le journaliste signataire de l'article ne se contente pas de réciter le credo gouvernemental

« Ces faux exemples

Tout a été dit sur la réforme des retraites. Le contraire, aussi. Chaque argument brandi par le gouvernement, les syndicats ou l'opposition ne recèle que cette part de vérité que l'on veut entendre pour rester sourd aux autres. Car dans ce débat, tout est sujet à caution, hormis l'évolution démographique qui pousse à une réforme. Toutefois, dans la réflexion et le consensus. Un consensus qui a nécessité une dizaine d'années en Suède dont le modèle est aujourd'hui envié.

Mais apparemment en France, il y avait urgence jusqu'à tailler cette réforme (provisoire) à la hache. Au nom de qui, de quoi? Des marchés financiers qui ne prêtent qu'aux «riches», aux pays les mieux notés? C'est-à-dire à ceux qui réduisent leurs dépenses en commençant par le social, selon l'implacable logique néo-libérale qui, si on la suit jusqu'au bout du raisonnement, mènera un jour à la suppression de l'Etat dépensier. Au nom de l'Europe rêvant toujours des critères de Maastricht et aveuglée par son dogmatisme monétariste? Pour le plus grand profit des autres acteurs de la mondialisation, Chine et États-Unis.

Ou bien y avait-il urgence à se mettre au diapason de Berlin, ce nouveau «phare» de la politique française, comme l'était Londres durant la IIIe République? C'est oublier que la retraite allemande à 67 ans, montrée en exemple par le gouvernement, ne s'appliquera (peut-être) qu'en 2027. C'est oublier l'essentiel, le revenu sur lequel sont prélevées les cotisations, donc à l'origine des retraites à payer, qu'elles soient de base ou complémentaires. Un ouvrier allemand de l'automobile avec un salaire mensuel de 3000 € dispose forcément d'autres moyens que son homologue français. Surtout, c'est omettre la flexibilité du système allemand avec ses préretraites, ses multiples exceptions et ses faibles «décotes». Ainsi outre-Rhin, pour le régime de base, une personne qui ferait valoir ses droits à pension avec 35 années de cotisation subirait une décote d'environ 7% contre 25% en France...

Les disposition légales sur la retraite cachent de multiples particularismes d'un pays à l'autre, voire à l'intérieur d'un même pays (en France subsistent toujours 38 régimes différents). Décider sans tenir compte de la pléthore des cas particuliers est un non sens. Curieusement, c'est aussi ce que disent nos parlementaires... quand il s'agit de leurs propres et confortables retraites financées à 90% par le contribuable. Mais soyons justes, ils viennent de faire un sacrifice, en réduisant leur pension de 8% dès janvier, soit l'équivalent du 13^{ème} mois... Que celles et ceux qui croient un jour percevoir - ou perçoivent déjà - un treizième mois de retraite lèvent le doigt! »

Jean-Claude Kiefer

- a apprécié

Les constats effectués par Jean-Daniel KANT chercheur en économie qui à partir d'un rapport de la Cour des comptes qui dénombre « 293 niches fiscales pour les entreprises (35 Mds € soit 47 % des dépenses fiscales), des dispositifs dérogatoires divers (71 Mds €) et 64 niches sociales (66 Mds €), soit un total de 172 milliards d'euros ! Ce qui représente 56 % des recettes de l'Etat français. [...] conclue que contrairement à ce qu'on nous répète, il existe donc bien des solutions alternatives pour compléter le financement du régime de répartition pour les retraites et pour payer et augmenter les pensions des fonctionnaires d'Etat que nous sommes. Au delà, avant de vouloir supprimer un fonctionnaire sur deux et installer la « rigueur », l'Etat ferait bien de commencer par vérifier l'efficacité de ses investissements, comme ces (trop) nombreux dispositifs exonérateurs, »

- a également apprécié

Le dossier monté par son syndicat sur les expatriations fiscales et de l'ensemble des éléments qu'il apporte au débat et en réponse aux affirmations assénées sans cesse par le gouvernement et ses affidés.

Ainsi en 2001 le nombre d'imposable à l'ISF était de 269 448 et en 2008 il était de 565 966 soit 2 fois plus en 7 ans. Quant au nombre de départs en exil fiscal en 2001 il était de 384 et en 2008 de 821 ce qui se traduit par le même pourcentage - soit 0,14 % - par comparaison avec le nombre d'imposable. Et ce % est pratiquement constant sur les 7 ans entre 2001 et 2008.

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX CLR

Section - Nom - Prénom	Section - Nom - Prénom
010 CADET JEAN	570 NOIRE JEAN PIERRE
020 BOURLET JEAN LOUIS	580 GARGASI ALAIN
040 MAJOLET DOLORES	591 DUQUENOY JEAN CLAUDE
050 PAPIN FRANCIS	592 HELLMAN JEAN PIERRE
060 CHARCONNET PIERRE	591 RENAUD CHARPENTIER ALAIN
070 ROURE MICHEL	600 FLEURIAL GUY
090 MARTINEZ ROBERT	600 PAGES ANDRE
110 LACOSTE ROBERT	610 MARCEROU JEAN
120 COURCIER ANDRE	620 EGLOFF RICHARD
132 MALVEZIN MICHELE	620 BONNEMENT BRIGITTE
140 ESCLAPEZ CYRILLE	630 HADDOU GEORGES
150 POLONAIIS MARIE ODILE	630 MOORE PAQUITA
160 BOUYE ELIANE	640 GLEYZE ALEXIS
170 BERNIER DANIEL	640 REGOURDAL CHRISTIAN
180 COMTE MARYSE	650 DUCASA JEAN
201 MENEGATTI JEAN MICHEL	660 VIDAL ALAIN
201 PAOLI CHRISTIANE	670 HELMERINGER SUZANNE
210 RUNFOLA JEAN LUC	670 LERCH JEAN PAUL
220 CLERAN RAYMOND	680 MALDONADO JEAN-LOUIS
230 JAMOT YVETTE	690 IMBERT ROGER
250 BOIVIN JOCELYNE	690 LOUIS CHANTAL
250 GRIFFAUT CHRISTIANE	710 JARJAT JOSETTE
260 SALVAN FRANCIS	730 CAVAILLES ALAIN
270 DELBART PIERRE	740 PAQUET JEAN PIERRE
280 MOTTIER REMY	750 SELVES JACQUES
290 BORGNE FRANCOISE	750 TIJOU PHILIPPE (BN)
290 BRETON JEAN PIERRE	760 COFFINOT JANINE
300 ILDEVERT BERNARD	770 DAUPHIN MARIE
310 DARGENT DANIEL	780 MANIERE GILBERT
310 PENSARINI LEON	800 SOUFFLET MICHEL
320 BORIOS THERESE	810 DACHARY CHRISTIAN
330 PAPONE JEAN PAUL	830 SERVIERES ROGER
340 ROTH DANIEL	830 BRUGNEAUX MICHELE (CP)
350 BODIGUEL RAYMOND	840 GALENO ELIANE
350 PAUGAM BERNADETTE	850 BORDEVAIRE HERVE
380 PERNOIS FRANCIS	860 PAIREMAURE FRANCOIS
390 VUILLAUME DENISE	870 CASTELLANI DOMINIQUE
400 SECALOT JEAN JACQUES	870 GAUTHERIE ALAIN
430 MAGGIA MENGUY MARIE ANGE	870 SAR BERNARD
440 CORTEZ NICOLE	880 BOULEAU JEAN CLAUDE
440 THEBAUD CLAUDINE	900 LIGIBEL GILBERT
460 CONEJERO GERARD	910 PALLANT DENIS
470 VIGNEAU MARIE FRANCE	922 BOUFFARTIGUE PHILIPPE
490 BORDAS GUY	940 CLAIRET MONIQUE
520 LALLEMENT MONIQUE	950 BERNA GERARD
540 GUIGNOT CLAUDE	972 HENRIETTE JULIETTE
550 ANTION CLAUDE	974 RIVIERE MARCEL
550 ANTION DANIEL	
560 LECHAUX JEAN CLAUDE	